



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 40

Mercredi 28 octobre 2020

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 48 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: CHF -80 le mm + TVA (63 mm de large).



Berne

Arrondissement administratif du Jura bernois

Autorisation générale d'organisation de votes et d'élections aux urnes dans les collectivités publiques

La préfète décide:

1. Toutes les collectivités publiques de l'arrondissement administratif du Jura bernois se voient accorder la possibilité d'organiser un vote ou une élection aux urnes en lieu et place d'une assemblée communale.
2. Les collectivités publiques qui disposent de leurs propres prescriptions relatives aux votations et aux élections les appliquent par analogie. Si elles n'ont pas édicté de dispositions sur la procédure relative aux votes et aux élections aux urnes, elles doivent appliquer par analogie les règles de procédure de la législation cantonale sur les droits politiques.
3. Il convient de respecter les mesures du Conseil fédéral ainsi que les recommandations de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) au sujet du comportement à adopter ainsi que des règles d'hygiène et de distanciation sociale valables à la date du scrutin. Les plans de protection communaux doivent eux aussi être suivis.
4. Il n'est pas perçu de frais de procédure.
5. La décision a une durée de validité limitée au 31 janvier 2021.
6. L'effet suspensif sera retiré à tout recours éventuel formé contre la présente décision.
7. La décision de portée générale doit être publiée dans la Feuille officielle du canton de Berne ainsi que dans les feuilles officielles d'avis; elle est communiquée par courriel à l'ensemble des collectivités de droit communal de l'arrondissement administratif.
8. La présente décision peut, dans les 30 jours à compter de sa publication, faire l'objet d'un recours devant le Conseil-exécutif du canton de Berne, Postgasse 68, 3000 Berne 8. La procédure est régie par les dispositions de la loi sur la procédure et la juridiction

administratives. Le recours doit être produit en deux exemplaires au moins. Il doit contenir les conclusions, l'indication des faits, les moyens de preuve et les motifs, et porter une signature; tous les documents utiles et les moyens de preuve disponibles seront joints. La décision de portée générale complète (dûment motivée) est à disposition à la Préfecture Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 27 octobre 2020

La préfète: S. Niederhauser



Corcelles

Emondage des haies 2021

Le Secrétariat communal vous informe que la séance pour l'attribution de «l'émondage des haies 2021» aura lieu

le mercredi 12 novembre 2020 à 19 h

Cette séance se tiendra dans les locaux du Secrétariat communal.

Corcelles, le 7 octobre 2020

Conseil communal



Crémises

Votations fédérales du 29 novembre 2020

En vue des votations du 29 novembre 2020, le bureau de vote et de dépouillement a été constitué et regroupe les personnes suivantes:

Président: Florent Greder
Membres: Lucas Iglesias
Lucas Mérillat
Kimberley Léchenne
Ivo Rohrer

Remplaçant(e)s en cas de désistement
Florian Affolter
Cyrielle Bonneteau
David Chételat

Crémises, le 28 octobre 2020

Secrétariat communal

Assemblée communale de la commune mixte de Crémises

Judi 3 décembre 2020 à 20h15 à la halle de gymnastique de Crémises (mesures Covid-19)

1. Discuter et approuver le budget 2021 du Syndicat scolaire du Grand Val.
2. Discuter et approuver le crédit d'investissement pour la réfection de la canalisation (eau claire) des Brues Dedos d'un montant de CHF 128'000.-.
3. Discuter et approuver un crédit d'investissement pour la remise en état périodique (REP) du chemin du Chargeou d'un montant de: REP chemin du Chargeou CHF 120'000.00.-. Subvention canton et

confédération CHF 46'564.-. A charge de la commune de Crémises CHF 73'436.-.

4. Discuter et approuver le Règlement sur les déchets de la commune mixte de Crémises.
5. Prendre connaissance de l'Ordonnance communale sur les déchets.
6. Prendre connaissance de l'Ordonnance 2021 sur les taxes eaux usées.
7. Prendre connaissance de l'Ordonnance concernant la taxe annuelle sur les chiens.
8. Discuter et approuver le budget 2021 de la Commune mixte de Crémises:
Définir et valider:
a) quotité d'impôt (inchangée)
b) taxe immobilière (inchangée)
c) taxe ordures (modifiée)
d) taxe eau usée (modifiée)
e) taxe sur les chiens (modifiée)
f) autres taxes (inchangées)
9. Divers

Dès le 28 octobre 2020, les documents suivants peuvent être consultés au secrétariat communal durant les heures d'ouverture ou sur le site internet de la commune:

- Budget 2021 du SSGV
- Budget 2021 de la Commune mixte de Crémises
- Règlement sur les déchets de la commune mixte de Crémises
- Ordonnance communale sur les déchets
- Ordonnance 2021 sur les taxes eaux usées
- Ordonnance concernant la taxe annuelle sur les chiens

Un recours en matière communale peut être déposé auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2 à 2608 Courtelary, au plus tard dans un délai de 30 jours après la date de l'Assemblée communale.

Crémises, le 28 octobre 2020

Le Conseil communal



Eschert

Corvées 2020

Comme chaque année, les listes des corvées, arrêtées au 31 octobre 2020, doivent être remises au bureau communal jusqu'au 15 novembre 2020 au plus tard.

Merci de votre collaboration.

Eschert, le 20 octobre 2020

Administration communale Eschert

www.lasemaine.ch

Election complémentaire – conseiller(ère) communal(e)

Aucune liste n'ayant été déposée au terme du délai imparti, à savoir le 15 octobre 2020 à 17h, une élection complémentaire pour un(e) conseiller(ère) communal(e) aura lieu le 29 novembre 2020.

Selon l'art. 27 du RC, lorsqu'aucune liste de candidats et candidates n'a été déposée ou qu'il n'y a pas assez de candidatures, les électeurs et électrices peuvent voter pour n'importe quelle personne éligible pour les sièges qui ne sont pas déjà pourvus par une élection tacite. Sont élues les personnes qui recueillent le plus de voix. En cas d'égalité des voix, il sera procédé à un tirage au sort.

Eschert, le 19 octobre 2020

Conseil communal

Votations et élection du 29 novembre 2020

Désignation du bureau de vote et de dépouillement

Le bureau de vote et de dépouillement pour les votations fédérales et élection communale du dimanche 29 novembre 2020 sera composé comme suit:

Président: Monsieur Albino Zanin

Présidente suppléante: Madame Stéphanie Burri

Secrétaire: Madame Géraldine Prétot

Membres: Madame Fabienne Meister
et Madame Fabienne Sauvain

Membre suppléant: Monsieur Florian Ruch

Eschert, le 20 octobre 2020

Conseil communal



Avis de construction

Requérante: Commune bourgeoise, Grand-Rue 44, 2745 Grandval.

Auteur du projet: Heimann Olivier Sàrl, Architecte HES, Rue Aimé Charpillot 4, 2753 Bévillard.

Emplacement: parcelle N° 1035, au lieu-dit: «Petits Champs de Combe 74», commune de Grandval.

Projet: rénovation et transformation de l'appartement existant en deux nouveaux appartements, remplacement du chauffage existant par un chauffage à bois déchiqueté, nouvelle isolation du bâtiment, installation de panneaux photovoltaïques sur le pan Est, pose de deux fenêtres en pente sur le pan Ouest, création d'un abri pour voiture en façade Est, réalisation d'une terrasse au Sud et d'une deuxième à l'Est du bâtiment existant, aménagement d'une place, d'un accès et d'une rampe en groise.

Modifications: démolition partielle du bâtiment, construction de nouvelles fondations, et reconstruction de manière identique aux plans de base.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Dérégations: art. 24 LAT et 25 LCFo.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 13 novembre 2020 inclusivement** auprès de l'administration communale de Grandval. Les oppositions ou réserves de droit, **uniquement contre les modifications**, faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 14 octobre 2020.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Conseil municipal

Avis de construction

Requérant et propriétaire foncier: M. David Flück, Chemin de la Gaillarde 4a, 2745 Grandval.

Auteur du projet: RP Architecture Sàrl, Rue Centrale 16, 2740 Moutier.

Emplacement: parcelle N° 1336 au lieu-dit «Chemin de la Gaillarde 8», anciennement 4a.

Projet: Construction d'une nouvelle habitation, type chalet sur fondation en béton. Construction en remplacement de la construction actuelle.

Remarque: la démolition de la construction actuelle fera l'objet d'une autre publication.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: Centre ancien.

Dérégations: Art. 32, 35, 36 RAC et 51, 64 OC.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 20 novembre 2020 inclusivement** auprès du Secrétariat municipal de Grandval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la même adresse.

Grandval, le 21 octobre 2020

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérants et propriétaires fonciers: M^{mes} Gemetti Sheila, Kipfer Margrit et M. Hänni Peter

Représentant avec procuration: M^{me} Gemetti Sheila, Neufeldweg 4, 4623 Neuendorf

Auteur du projet: Boegli Jardins, Route Principale 7, 2762 Roches

Emplacement: parcelle N° 1315 au lieu-dit «Champs du Rossat 1a».

Projet: Remplacement de la barrière actuelle d'une hauteur d'1m20 par une barrière d'une hauteur d'1m60 en pin. Aménagement d'une place en gravier de 144 m².

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: hors zone

Dérégations: Art. 80 LR et 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 27 novembre 2020 inclusivement** auprès du Secrétariat municipal de Grandval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la même adresse.

Grandval, le 28 octobre 2020

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérante: Sunrise Communications AG, Thurgauerstrasse 101B, 8152 Glattpark (Opfikon).

Auteur du projet: ENKOM AG, Schellenrainstrasse 13, 6210 Sursee.

Emplacement: parcelle N° 574, au lieu-dit: «Montrembert», commune de Grandval.

Projet: échange d'antenne sur le système de radiocommunication mobile existant de Sunrise Communication AG.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Dérégation: art. 24 LAT.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 27 novembre 2020 inclusivement** auprès de l'administration communale de Grandval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 28 octobre 2020

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Paroisse réformée évangélique de Grandval

Assemblée de la paroisse réformée évangélique de Grandval

Le mercredi 2 décembre 2020, à 19 h 30
à la Maison de paroisse à Grandval

Ordre du jour

- Accueil et salutations
- Nomination d'un scrutateur, d'une scrutatrice
- Présentation et approbation des comptes 2019
 - Présentation des comptes
 - Rapport de vérification des comptes
 - Discussion et approbation
- Maison de paroisse
 - Discussion et approbation d'un crédit d'engagement de CHF 290'000.- pour la rénovation de la toiture avec isolation et du chauffage de la maison de paroisse
- Discuter et approuver le budget de l'exercice 2021 et le taux d'imposition (inchangé)
- Election d'un conseiller de paroisse
- Election de l'organe de révision
- Rapport d'activités de la pasteure
- Information sur la vie paroissiale/régionale
- Divers

En raison de la pandémie du Covid-19, cette assemblée pourrait être reportée; une nouvelle publication par voie officielle serait alors annoncée.

Grandval, le 20 octobre 2020

Le Conseil de paroisse

Communication du Conseil de paroisse
de Grandval

Dépôt public du budget 2020 et autres documents de la paroisse de Grandval

Les comptes 2019 et le budget 2021 de la paroisse peuvent être consultés au secrétariat de la paroisse dès le 16 novembre 2020 ainsi que les autres documents en lien avec l'ordre du jour.

Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée de paroisse du 14 décembre 2020

Le procès-verbal de l'Assemblée de paroisse du 2 décembre 2020 sera déposé publiquement durant 20 jours à compter du 10 décembre 2020 au secrétariat de la paroisse réformée. Durant ce délai, les ayants droit au vote peuvent former opposition auprès du conseil de paroisse.

Grandval, le 20 octobre 2020

Le Conseil de paroisse



Loveresse

Information communale

Fermeture du bureau communal

Le bureau communal restera fermé, pour raison maladie, du lundi 26 octobre au vendredi 13 novembre 2020.

Durant la fermeture, les dossiers mis en dépôt public concernant les constructions et la mise à l'enquête cadastrale pourront être consultés en prenant rendez-vous au préalable au 079 615 40 26.

En cas d'urgence, vous pouvez appeler le numéro suivant: 076 581 17 78.

Loveresse, le 20 octobre 2020

Conseil communal

Votations fédérales du 29 novembre 2020

Membres du bureau électoral

A l'occasion des votations fédérales du 29 novembre 2020, le conseil communal a constitué le bureau électoral de la manière suivante:

- Présidente: M^{me} Annelyse Schaller
- Membres: M^{me} Mihaela Boz
M. Goce Naunov
- Suppléants: M^{me} Sandrine a Marca
M. Timaël Baumann

Loveresse, le 13 octobre 2020

Conseil communal

Dépôt public du procès-verbal de l'Assemblée des bourgeois du 21 septembre 2020

Conformément à l'article 107 du règlement d'organisation, le procès verbal de l'assemblée des bourgeois du 21 septembre 2020 est déposé publiquement au secrétariat communal durant 30 jours, à compter de la présente publication et ce jusqu'au 27 novembre 2020.

Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu, par écrit, auprès du conseil communal pendant ledit dépôt. S'il n'y a pas d'opposition ou si l'opposition est rejetée, le procès-verbal sera approuvé par le conseil.

Loveresse, le 20 octobre 2020

Conseil communal



Moutier

Avis de construction

Requérant: Monsieur Ciro Di Marzo, Rue de l'Avenir 23, 2740 Moutier.

Auteur du projet: SEO Sàrl, Rue de l'Ecluse 29, 2740 Moutier.

Emplacement: parcelle N° 2245, au lieu-dit: «Rue de l'Avenir 23», commune de Moutier.

Projet: construction d'un garage enterré avec porte de garage automatique.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: H2.

Dérogation: art. 25 LCFo.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 20 novembre 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 21 octobre 2020.

La préfète: Stéphanie Niederhauser.

Avis de construction

Requérant: Prieto Pose Patricia et Canosa Grela Diego, rue des Prés 24, 2740 Moutier.

Auteur du projet: Miserez Sàrl, 2740 Moutier.

Emplacement: Parcelle N° 1852, rue des Prés 24.

Projet: Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air-eau.

Zone: H2.

Dimensions et genre: selon plans déposés.

Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au 20 novembre 2020 inclusivement auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 21 octobre 2020

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant: Peteut Pierre, Hombergstrasse 5a, 3612 Steffisburg.

Emplacement: Parcelle N° 1913, chemin des Cerisiers 16.

Projet: Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air-eau.

Zone: H2.

Dimensions et genre: selon plans déposés.

Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au 20 novembre 2020 inclusivement auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 21 octobre 2020

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant: Van Wingham Jolyne Laurence et Beuchat Jérôme, rue du Stand 16, 2740 Moutier

Auteur du projet: Villatype SA, 2744 Belprahon.

Emplacement: Parcelle N° 3366, Plein-Soleil 28.

Projet: Construction d'une maison familiale avec installation d'une pompe à chaleur air-eau et pose de panneaux solaires thermiques en toiture.

Zone: PQ «Prés Zuber».

Dimensions et genre: selon plans déposés.

Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au 20 novembre 2020 inclusivement auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 21 octobre 2020

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant: Monsieur Fasil Spahiu, Rue des Gorges 31, 2740 Moutier.

Emplacement: parcelle N° 1243, au lieu-dit: «Rue des Gorges 45», commune de Moutier.

Projet: rénovation intérieure d'une maison existante avec nouvelle isolation périphérique, ouverture de 3 fenêtres en portes-fenêtres sur la façade Sud et d'une fenêtre en façade Ouest, suppression d'une partie du muret longeant la route cantonale, aménagement d'une place de stationnement en pavés filtrants et pose d'une pompe à chaleur extérieure sur la façade Nord.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: H3pc.

Dérogations: art. 80 LR et 25 LCFo.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 20 novembre 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 21 octobre 2020.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérante: Azurea Technologie SA, Rue du Moulin 30, 2740 Moutier.

Auteur du projet: ATB SA, Rue Industrielle 15, 2740 Moutier.

Emplacement: parcelles N°s 1537 et 2386, au lieu-dit: «Rue du Moulin 30c», commune de Moutier.

Projet: aménagement d'une place de transbordement pour les livraisons sur une place en enrobé existante.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: A.

Dérogation: art. 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 27 novembre 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 28 octobre 2020.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Paroisse Catholique Romaine, Moutier

Assemblée de la Paroisse catholique romaine, mercredi 2 décembre 2020 à 19h à la Maison des Œuvres

Ordre du jour

- Informations de l'Equipe pastorale
- Informations du Conseil de Paroisse
- Comptes 2019
 - Présentation des comptes 2019
 - Rapport des vérificateurs des comptes curiaux
 - Rapport de l'organe de révision
 - Approbation des comptes de l'exercice 2019
- Adoption d'un règlement concernant un financement spécial «Fonds de solidarité COVID-19» de CHF 50'000.–
- Demande de crédit de CHF 300'000.– pour la rénovation du bâtiment Midi 8

6. Adoption du budget 2021 et du taux de l'impôt paroissial
7. Élection de l'organe de révision pour l'année 2021 et des vérificateurs des comptes paroissiaux pour l'année 2021
8. Élection d'un délégué de la Paroisse au Parlement de l'Église nationale catholique romaine du canton de Berne (2021-2023)
9. Elections statutaires pour la nouvelle législation 2021 – 2024
 - Présidence, vice-présidence et secrétaire de l'Assemblée de paroisse
 - Présidence et membres du Conseil de paroisse
 - Commission des finances (2 membres)
10. Divers et imprévus

Les Comptes 2019, le Règlement concernant le financement spécial «Fonds de solidarité COVID-19» ainsi que le Budget 2021 sont déposés publiquement au Secrétariat de la Cure. Ils sont consultables pendant les heures d'ouverture du bureau.

Moutier, le 28 octobre 2020

Le Conseil de Paroisse



Perrefitte

Avis de construction

Requérant: M. Damien Mérillat, Le Tacon 39b, 2742 Perrefitte

Projets: 1) remplacement du chauffage à mazout existant par une pompe à chaleur air-eau avec un module externe sur la parcelle N° 675 du ban de Perrefitte au lieu-dit «Le Tacon» au nord-ouest du bâtiment N° 39b; 2) pose de 27 m² de panneaux photovoltaïques sur une partie du pan Ouest du bâtiment N° 39b.

Dimensions de la pompe à chaleur: 150 cm x 60 cm, hauteur 100 cm.

Puissance: 39.4 dBA (la valeur de planification de 45 dBA est respectée).

Zone: H2

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au 27 novembre 2020 au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Perrefitte, le 28 octobre 2020

Le Conseil municipal



Petit-Val

Arrondissement du cimetière

Assemblée ordinaire de l'Arrondissement du cimetière, le mercredi 2 décembre 2020, à 20h15 à la salle de paroisse.

Ordre du jour

1. Salutations et méditation
2. Nomination des scrutateurs
3. Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière assemblée
4. Acceptation des comptes 2019
5. Présentation et acception du budget 2021
6. Démission et nomination de la présidente, du vice-président, de la secrétaire et d'un(e) conseiller(ère)
7. Divers et imprévu.

La séance se tiendra en respect des normes dues au COVID 19.

Sornetan, le 20 octobre 2020

Conseil de l'Arrondissement du cimetière

Paroisse réformée de Sornetan

Assemblée ordinaire de paroisse, le mercredi 2 décembre, à 20h15 à la salle de paroisse.

Ordre du jour

1. Salutation
2. Nomination des scrutateurs
3. Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière assemblée
4. Acceptation des comptes 2019
5. Présentation et acceptation du budget 2021
6. Démission et nomination de la présidente, du vice-président, de la secrétaire et d'un(e) Conseiller(ère)
7. Information sur la vie paroissiale
8. Information sur le PAR8
9. Information sur le projet de fusion
10. Divers et imprévu

La séance se tiendra en respect des normes dues au COVID 19.

Sornetan, le 20 octobre 2020

Conseil de paroisse



Reconvilier

Municipalité de Reconvilier

Port du masque obligatoire

Suite aux dernières mesures prises par le canton de Berne dans le cadre de la lutte contre la recrudescence des cas liée au COVID-19, nous vous informons que le port du masque est obligatoire dans les locaux de la Municipalité, depuis le **lundi 12 octobre 2020** et cela jusqu'à nouvel avis.

Il est rappelé aux habitants qu'ils doivent se conformer strictement aux directives émises par les autorités compétentes. La distanciation sociale et le respect des règles d'hygiène sont toujours valables et restent la meilleure manière de se protéger et de protéger les autres.

Reconvilier, le 12 octobre 2020

Police administrative



Saicourt

Votation populaire et élection municipale complémentaire du 29 novembre 2020

Désignation du bureau de vote et de dépouillement

Présidente: Moser Mélanie, Le Fuet
Bureau de vote: Christen Samuel, Saicourt
Estoppey Corine, Bellelay
Moser Mélanie, Le Fuet

Bureau de dépouillement:
Christen Samuel, Saicourt
Estoppey Corine, Bellelay
Mäder John-Olivier, Bellelay
Moser Mélanie, Le Fuet
Prêtre Jonas, Le Fuet
Riebli Barbara, Le Fuet

Suppléants: Bonnet Florence, Le Fuet
Glassey Tiffany, Le Fuet

Le Fuet, le 28 octobre 2020

Secrétariat municipal

Election complémentaire d'un conseiller municipal

Durant le délai du dépôt des listes (23.10.2020, 11 h), aucune liste n'a été déposée.

Par conséquent, les citoyennes et citoyens habilités à voter en matière communale sont convoqués

le dimanche 29 novembre 2020
de 10 h 30 – 11 h 30

au bureau municipal au Fuet pour procéder par le système des urnes à l'élection d'un conseiller municipal d'après le principe du vote majoritaire pour une fin de période de trois ans (2021-2023).

Selon le règlement d'organisation, les électeurs et électrices peuvent voter pour n'importe quelle personne éligible domiciliée dans le village de Saicourt. Est élue la personne qui recueille le plus de voix. En cas d'égalité des voix, il sera procédé à un tirage au sort.

Le Fuet, le 23 octobre 2020

Conseil municipal



Sorvilier

Bourgeoisie de Sorvilier

Assemblée bourgeoise

Assemblée de la commune bourgeoise de Sorvilier du vendredi 27 novembre 2020 à 20h au Restaurant du Jura de Sorvilier.

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du budget 2021
2. Discuter et approuver un crédit additionnel de Fr. 15000.- pour la rénovation de trois fontaines
3. Indigénat de M^{me} Bouchat Davina
4. Recherche d'un nouveau membre de conseil
5. Divers et imprévus

Sorvilier, le 21 octobre 2020

Le conseil de bourgeoisie

Votations du 29 novembre 2020

Bureau de vote

Présidente: M^{me} Florence Affolter
Secrétaire: M^{me} Liri Morina
Membres: M. Loïc Guéméné
M^{me} Monique Gyger
Suppléants: M^{me} Christine Flück
M. Antonio Quaranta

Sorvilier, le 28 octobre 2020

Conseil municipal



Tavannes

Avis de construction

Requérant: M. Bernard Koller, représenté par Greenergy Concept Sàrl, Route de Prés-Bois 14, 1217 Meyrin.

Projet: remplacement de l'installation de chauffage à mazout existante par une pompe à chaleur air-eau splittée du bâtiment Rue du Pont 12 sis sur la parcelle N° 1751 en zone M2.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 20 novembre 2020 inclusivement, au secrétariat

communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.
Tavannes, le 21 octobre 2020
Le chef des travaux publics

Avis de construction

Requérants : M^{me} Aline Berlincourt et M. Stephan Gyger, Chemin de la Rochette 12, 2710 Tavannes.
Auteur du projet : Entreprise Générale Menuiserie Morans Sàrl, Rue Principale 43, 2735 Valbirse.
Projet : transformation et assainissement du bâtiment Chemin de la Rochette 12, notamment le remplacement de l'installation de chauffage à mazout par une pompe à chaleur air-eau splittée, le remplacement de la véranda existante, la pose d'une isolation périphérique, parcelle N° 1389 en zone H2.
Dimensions et genre de construction : selon plans et dossier déposés.
Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 20 novembre 2020 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.
Tavannes, le 21 octobre 2020
Le chef des travaux publics

Paroisse catholique de Tavannes

Assemblée de paroisse

Invitation à l'assemblée de la paroisse catholique de Tavannes le dimanche 6 décembre 2020 à la salle de paroisse de Tavannes à 11 h.
Ordre du jour
1. Lecture du procès-verbal de l'assemblée du 23 août 2020
2. Budget 2021 et quotité d'impôt
3. Approbation du règlement de paroisse modifié (il peut être consulté au secrétariat 15 jours avant l'assemblée)
4. Election d'un ou deux membres au conseil de paroisse
5. Informations sur les travaux
6. Informations sur la vie de la paroisse
7. Divers
Tavannes, le 20 octobre 2020
Le conseil de paroisse



Avis de construction

Requérante : Commune mixte de Valbirse, Rue Aimé-Charpilloz 2, 2735 Bévillard.
Emplacement : parcelles N°s 1592 et 1593, au lieu-dit : « Route de la Charrière 26-28 », Malleray, commune de Valbirse.
Projet : pose de récupérateurs de balles à l'arrière des cibles existantes (pour les distances de tir 25, 50 et 300 mètres).
Dimensions : selon plans déposés.
Construction : selon plans déposés.
Zone : agricole.
Dérogations : art. 24 LAT et 25 LCFo.
Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 20 novembre 2020 inclusivement** auprès de l'administration communale de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront

reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.
Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.
Courtelary, le 21 octobre 2020
La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérant : Monsieur Fabio Cussigh, Le Seut 14, 2735 Malleray.
Emplacement : parcelle N° 1086, au lieu-dit : « Rue du Collège 2a », Malleray, commune de Valbirse.
Projet : remplacement des tôles de façades par des tôles grises et ajout de deux portes d'accès en façade est.
Dimensions : selon plans déposés.
Construction : selon plans déposés.
Zone : centre B.
Dérogation : art. 48 LAE.
Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 20 novembre 2020 inclusivement** auprès de l'administration communale de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.
Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.
Courtelary, le 21 octobre 2020.
La préfète : Stéphanie Niederhauser.

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : Burgunder Alison et Daniel, Sous les Colons 37, 2735 Malleray.
Auteur du projet : KWSA SA, architectes HES-SIA, Rue Charles Schäublin 3, 2735 Malleray.
Adresse du projet : BF 83-84, Rue du Pont 11, 2735 Malleray, Commune de Valbirse.
Description du projet : rénovation des 2 appartements du 1^{er} et 2^e étage, remplacement du chauffage à mazout, réfection du toit, installation d'un Velux sur la toiture au Sud. Construction de 4 garages au Nord du bâtiment.
Dimensions du projet : selon plans déposés.
Constructions du projet : selon plans déposés.
Zone d'affectation et de constructions : HA, périmètre de protection de l'aspect local.
Dérogation : art. 14 du règlement communal de l'affectation du sol et de construction de Malleray, RAC.
Objets protégés : objet C, digne de conservation, ensemble bâti A.
Dépôt public : du 21 octobre au 20 novembre 2020 inclusivement.
La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.
En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).
Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des

charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).
Bévillard, le 16 octobre 2020
Commune mixte de Valbirse

Décisions du Conseil général

Lors de sa séance du lundi 19 octobre 2020, le Conseil général a souverainement approuvé :
• La réponse du Conseil général à la pétition « Non à la carrière Pierre de la Paix à Valbirse »
Sous réserve du référendum facultatif, le Conseil général a également adopté :
• L'abrogation du règlement du conseil des parents
• L'abrogation du règlement concernant les prêts hypothécaires sans intérêts
• Le nouveau règlement concernant la taxe de séjour
• La modification du règlement d'utilisation des bâtiments communaux ainsi que du matériel communal

Le référendum peut être demandé par 5% des ayants droit au vote en matière communale dans les 30 jours à compter de la présente publication.
L'ayant droit au vote en matière communale doit apposer de sa main et lisiblement son nom, son prénom, son année de naissance et son adresse sur la liste de signatures. Il y adjoint sa signature. La même demande de référendum ne peut être signée qu'une fois.
Le référendum, accompagné des signatures, doit être déposé auprès du Conseil communal de Valbirse, rue Aimé Charpilloz 2, 2735 Bévillard.

Un recours relatif aux décisions susmentionnées peut être formé dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le recours doit être adressé, en deux exemplaires et par écrit, à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.
Bévillard, le 20 octobre 2020
Commune mixte de Valbirse

Ordonnance de l'arrondissement de sépultures de Valbirse

En date du 27 août 2020, le Conseil communal a révisé l'Ordonnance de l'arrondissement de sépultures de Valbirse et le tarif des émoluments de l'arrondissement de sépultures de Valbirse. Leur entrée en vigueur est fixée, avec effet rétroactif, au 1^{er} janvier 2020.
Ces documents peuvent être consultés auprès de l'administration communale, rue Aimé Charpilloz 2, 2735 Bévillard, pendant les heures d'ouverture. Ils se trouvent aussi sur le site internet de la commune, www.valbirse.ch
Un recours en matière communale peut être déposé, dans un délai de 30 jours à compter de la présente publication, auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, case postale 106, 2608 Courtelary.
Bévillard, le 26 octobre 2020
Conseil communal de Valbirse

Infos communales
Promotions civiques annulées
A l'image de la sortie des aînés et de la fête des jubilaires, la soirée des promotions civiques n'aura pas lieu cette année. Eu égard à la pandémie de Covid, le Conseil communal a décidé d'annuler cet événement. Les citoyennes et citoyens qui atteignent leur majorité ne seront pas oubliés pour

autant. Ils seront invités, par lettre, à venir réceptionner un livre attractif et instructif sur nos institutions ainsi qu'un bon de Fr. 30.– valable auprès des commerçants et artisans de Valbirse.

Le Conseil communal souhaite tout le meilleur à ces nouveaux ayants droit et les encourage à utiliser leurs droits civiques.

Place de jeux réservée à la crèche

Les autorités communales rappellent que la place de jeux à la rue du Frête 8, à Malleray, est réservée aux usagers de la crèche Au P'tit Château. Le public n'est pas autorisé à l'utiliser, ni la semaine ni durant les week-ends ou les périodes de fermeture de l'institution. Merci à chacune et chacun de respecter l'interdiction affichée sur le portail.

Fin de l'exploitation du téléski

La commune n'exploitera plus le téléski des Orvales, que ce soit pour la saison à venir ou les suivantes. Le Conseil communal a dû se résoudre à prendre cette décision en raison de multiples facteurs, comme le manque de neige récurrent, les exigences de la Confédération et, cette année, le Covid. Les frais d'exploitation annuels ainsi que les investissements obligatoires à entreprendre dès la saison 2021/2022 (à savoir le changement de la motrice pour environ Fr. 120'000.–) ne laissent malheureusement pas d'autre choix.

Le Conseil communal a étudié des solutions alternatives, mais aucune d'elles ne donne satisfaction. L'exécutif reste ouvert à toute proposition de reprise par des tiers.

Dépôt public différé

Initialement annoncé pour la période allant du 12 octobre au 11 novembre, le dépôt public du Plan d'affectation Pierre de la Paix est différé. En effet, dans la mesure où l'OACOT a informé la commune que son examen préalable final ne sera terminé qu'en fin d'année, le dépôt public interviendra en début 2021.

Bévilard, le 26 octobre 2020

Conseil communal de Valbirse

Entrée en force de règlements

Suite aux décisions prises le 24 août 2020 par le Conseil général et compte tenu que nul n'a fait usage du droit de référendum facultatif dans le délai imparti, le Conseil communal informe de:

- L'entrée en force au 1^{er} septembre 2020 du nouveau Règlement concernant le financement spécial Renouvellement du matériel et des véhicules des sapeurs-pompiers Moron
- L'entrée en force au 1^{er} septembre 2020 du nouveau Règlement concernant le financement spécial Soutien aux projets culturels
- L'entrée en force au 1^{er} septembre 2020 du Règlement de la Crèche Au P'tit Château
- L'abrogation du Règlement concernant le financement spécial relatif au Tour de Romandie

Les nouveaux règlements se trouvent sur le site internet de la commune, www.valbirse.ch

Suite aux décisions prises le 24 août 2020 par le Conseil général et compte tenu que nul n'a fait usage du droit de référendum facultatif dans le délai imparti, le Conseil communal informe de:

- L'entrée en force du nouveau Règlement concernant les émoluments.

Comme le prévoit l'article 51 al. 1 dudit règlement, le Conseil communal a fixé l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2021. Il a aussi approuvé le tarif des émoluments et l'entrée en force pour la même date.

Bévilard, le 26 octobre 2020

Conseil communal de Valbirse

Piscine fermée

Suite aux directives Covid annoncées le vendredi 23 octobre par le Conseil exécutif, les autorités de Valbirse ont fermé le sauna et la piscine de l'Orval.

Cette mesure est valable au moins jusqu'au 23 novembre 2020. Le restaurant reste, lui, ouvert tout en respectant les dispositions cantonales.

L'équipe de la piscine et les autorités communales remercient les usagers de leur compréhension et se réjouissent de vous retrouver lorsque la situation sanitaire le permettra.

Bévilard, le 24 octobre 2020

Conseil communal de Valbirse

Divers

Recrutement

Sapeurs-pompiers La Birse

Les citoyens et citoyennes des communes de Tavannes, Reconvilier, Saules et Loveresse, nés entre 1980 et 2000, sont invités à venir se présenter à la séance de recrutement des Sapeurs-Pompiers La Birse qui aura lieu le lundi 16 novembre 2020 à 20 heures dans les locaux d'Etat-Major, Rue du D^r Tièche 12, 2732 Reconvilier.

Tavannes, le 13 octobre 2020

Cdt R. Ramseier

Paroisse réformée évangélique de Haute-Birse

Assemblée de paroisse ordinaire

Le conseil de la paroisse réformée évangélique de Haute-Birse vous invite à participer à l'assemblée ordinaire qui aura lieu le jeudi 3 décembre à 20h, à Reconvilier, Cure-Bel-Air 11:

Ordre du jour

1. Méditation
2. PV de l'assemblée du 12 décembre 2019
3. Présentation et approbation des comptes 2019
4. Budget 2021
5. Lecture du rapport de l'Autorité de surveillance en matière de protection des données
6. Informations paroissiales
7. Informations régionales
8. Divers

Les comptes 2019 sont déposés 30 jours avant l'assemblée au bureau de paroisse de Tavannes et peuvent être consultés sur demande au 032 481 15 11.

Conformément aux dispositions du Règlement d'organisation de la paroisse réformée évangélique de Haute-Birse, le procès-verbal de l'assemblée du 3 décembre 2020, sera déposé publiquement durant 20 jours.

Durant ce délai, il pourra être consulté au bureau de paroisse de Tavannes sur demande au 032 481 15 11.

Tavannes, le 28 octobre 2020

Brigitte Saunier, secrétaire de la paroisse réformée de Haute-Birse

SEME

Le Syndicat intercommunal pour l'épuration des eaux usées de Moutier et environs recherche

Un/e Chef/fe d'exploitation de STEP (100%)

Tâches:

- Surveillance et entretien des installations
- Entretien des bâtiments et des alentours

- Entretien des collecteurs d'eaux usées
- Travaux de laboratoire
- Travaux administratifs

Exigences:

- Formation technique: polymécanicien, électricien, ou automaticien
- Suivre les cours d'exploitant de STEP avec brevet fédéral, ou être en possession du brevet
- Permis de conduire
- Parfaite connaissance des outils informatiques: Excel, Word
- Facilité à travailler en équipe et de manière autonome
- Aisance relationnelle et sens de la diplomatie, entregent
- Assurer des services de piquet le weekend

Nous offrons la possibilité d'évoluer dans le secteur spécial du traitement de l'eau, avec une occupation de 100%.

Rémunération: selon échelle des traitements cantonale.

Entrée en fonction: 1^{er} mars 2021 ou à convenir.

Renseignements auprès de Messieurs Francis Freudiger, Président du SEME (079 898 62 79) ou Conrad Weiss, exploitant de la STEP (032 493 62 82). Adresse courriel: seme.step.roches@bluewin.ch.

Postulation: le dossier de candidature, accompagné des documents usuels, doit être adressé par courrier postal uniquement à SEME, M^{me} Stéphanie Wyss-Simonin, Rue Neuve 55, 2740 Moutier, **jusqu'au 13 novembre 2020**.

Moutier, le 19 octobre 2020

SEME

SECOR

En assemblée ordinaire du 15.09.2020, l'assemblée des délégués SECOR a arrêté une dépense de CHF 440'000.– TTC, sous réserve du référendum facultatif, pour la pose de débitmètres.

Le délai référendaire est de 30 jours à compter de la présente publication et conformément à l'article 35 al. 1 du RO.

Bévilard, le 28 octobre 2020

Assemblée des délégués SECOR

Syndicat d'épuration des eaux de Tavannes et environs

Convocation à l'assemblée des délégués des communes affiliées au Syndicat

qui aura lieu le

Mercredi 2 décembre 2020 à 19 h 30

Aula de l'école secondaire de Reconvilier

Ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 24 juin 2020
3. Réélection de Monsieur Didier Lüdi de Reconvilier, membre du comité
4. Budget 2021
5. Prendre connaissance de l'arrêté de compte de la rénovation du système informatique
6. Informations concernant le raccordement des STEP de Tramelan et Loveresse
7. Divers

Saules, le 28 octobre 2020

Le comité du SETE

Validation de vos avis sur la plateforme: lundi 14 h

informations pratiques



Perrefitte

Administration communale
Magali Zampedri
Sous le Tacon 24
2742 Perrefitte

Téléphone: 032 493 22 74
Courriel: perrefitte@gmail.com
Heures d'ouverture: Mardi 17 h - 19 h
Jeudi 8 h 30 - 10 h 30
Site internet: www.perrefitte.ch



Petit-Val

Commune mixte de Petit-Val
Derrière les Hôtas 23
2748 Soubos

Téléphone: 032 484 94 70
Courriel: admin@petit-val.ch
Heures d'ouverture: Lundi de 17 h à 19 h
Mardi de 9 h 30 à 11 h
ou sur rendez-vous
Site internet: www.petit-val.ch



Rebévelier

Administration communale
Rebévelier, 2717 Rebévelier
c/o Brogna Alexandra,
Rue des Chardonnerets 7
2740 Moutier

Téléphone: 079 247 38 62
ou 032 493 47 44
Courriel: rebevelier@bluewin.ch
Heures d'ouverture: sur demande



Reconvilier

Municipalité de Reconvilier
Route de Chandon 9
2732 Reconvilier

Téléphone: 032 482 73 73
Courriel: info@reconvilier.ch
Site internet: www.reconvilier.ch

Heures d'ouverture

- L'administration municipale est ouverte chaque semaine les lundi, mardi et jeudi de 10 h à 11 h 45 et de 15 h à 17 h.
- La permanence téléphonique est assurée du lundi au vendredi matin de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

informations pratiques



Tavannes

Administration municipale
Grand-Rue 1
2710 Tavannes

Courriel: secretariat@tavannes.ch
Heures d'ouverture: Lundi à vendredi:
9 h 30 à 11 h 45 et 15 h à 17 h
Jeudi:
9 h 30 à 11 h 45 et 15 h à 18 h
Site internet: www.tavannes.ch

Téléphones

Centrale 032 482 60 40
Secrétariat 032 482 60 43
Caisse 032 482 60 44
Contrôle des habitants 032 482 60 45

Travaux publics 032 482 60 47
Agence AVS 032 482 60 46
Service social 032 482 65 70



Valbirse

Administration communale
Rue Aimé Charpillot 2
2735 Bévillard

Téléphone: 032 491 61 61
Courriel: info@valbirse.ch
Site internet: www.valbirse.ch
facebook.com/valbirse

Heures d'ouverture

- Lundi / Mardi de 10 h à 12 h et 14 h à 17 h
- Mercredi de 10 h à 12 h / fermé l'après-midi
- Jeudi de 10 h à 12 h et 14 h à 18 h 30
- Vendredi de 10 h à 12 h et 14 h à 16 h

**Retrouvez la feuille officielle d'avis du district
de Moutier en version électronique sur www.lasemaine.ch**

Calendrier des parutions 2020

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution	48	44	25.11.2020	mercredi	52	48	23.12.2020	mercredi
45	41	04.11.2020	mercredi	49	45	02.12.2020	mercredi	53		30.12.2020	SUPPRIME
46	42	11.11.2020	mercredi	50	46	09.12.2020	mercredi				
47	43	18.11.2020	mercredi	51	47	16.12.2020	mercredi				